

## Conditions d'inscription aux séjours en accueils de loisirs :

- Remplir un dossier d'inscription UFCV,
- Compléter la fiche séjour,
- Verser les frais de dossier et l'acompte de 50% du séjour.
- Test d'**aisance aquatique** obligatoire

## Conditions d'annulation des séjours :

**Du fait de l'Ufcv :** Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit des journées d'accueil de loisirs.

**Du fait de la famille :** Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès de la directrice de l'accueil de loisirs et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

25 % 21 jours avant le début du séjour

50 % 14 jours avant le début du séjour

100 % 7 jours ou moins avant le début du séjour

## Aides financières aux séjours



Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer à l'inscription de votre enfant. Pass Colo valable uniquement pour enfants nés en 2014.



# Séjour "Aventures à Guerlédan"

Séjour accueil de loisirs de Colpo

Du Lundi 21 au Vendredi 25 Juillet 2025  
pour les 9-11 ans

CM1 /CM2 (+ CE2 sur liste d'attente)  
Nés en 2014, 2015 (+2016)



# Vive l'Aventure à Guerlédan !



Ce séjour s'inscrit dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Colpo. A travers ce séjour nous souhaitons poursuivre les objectifs de développement de l'autonomie de l'enfant, le vivre ensemble, la découverte et le respect de son environnement !

## Les Activités :

Kayak, Accrobranches, Baignade, Jeux, Veillées animées ! Les enfants feront le plein d'aventures dans un environnement naturel. Ils seront acteurs en participant à la confection des menus, à la préparation des repas et en proposant une partie des animations.

## L'hébergement :

Sous tentes au camping  
"Le point de vue"  
(104 rue du lac, Mûr de Bretagne,  
22 530 Guerlédan)



Pour plus d'informations vous pouvez contacter :  
La direction de l'Accueil de loisirs  
37 avenue de la princesse 56390 COLPO  
02.97.66.89.49 - [accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr](mailto:accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr)



## Equipe d'animation et transport :

Les enfants seront accompagnés dans cette aventure par Adrien BAUCHÉ référent du séjour et une animatrice.

Rdv Lundi 21 juillet à 9h30 à l'accueil de loisirs pour un départ à 10h30 en car (prévoir pique nique pour le 1er jour)

## Inscriptions / Tarifs :

Pour le bon déroulement du séjour, le nombre de place est limité à 12 enfants.

### Pré-Inscription :

du Mercredi 14 mai 2025 à 17h45 à l'accueil de loisirs, au mercredi 11 juin 2025 (dans la limite des places disponibles).  
**Confirmation des inscriptions à partir du mercredi 11 juin 2025.**

|                 |                    |                     |                   |                   |
|-----------------|--------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| QF ;<br>0 à 700 | QF : 701<br>à 1000 | QF : 1001<br>à 1300 | QF : 1301<br>et + | QF :<br>extérieur |
| 145 €           | 150 €              | 155 €               | 160 €             | 165 €             |

### Aide Vacances Enfants :

Selon votre Quotient Familial (QF), vous pouvez bénéficier d'une aide :  
QF de 0 à 450 : 80% pris en charge (coût du séjour 29€)  
QF de 451 à 700 : 60% pris en charge (coût du séjour 58€)  
Aucune avance de frais n'est nécessaire sur ces aides.